

A3 PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 24 RUE OCTAVE FEUILLET
75116 PARIS
507 494 318 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE
DU 2 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le deux janvier,

Au siège social,

Le soussigné Yariv Azoulay, gérant de la société A3 PATRIMOINE, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 750 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 5 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 24 RUE OCTAVE FEUILLET, 75116 PARIS au 14 LE BUISSON SAINT ANNE, 78860 SAINT-NOM LA BRETECHE à compter du 2 janvier 2024, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision de l'associé unique,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social de la société est fixé :

14 LE BUISSON SAINT ANNE, 78860 SAINT-NOM LA BRETECHE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Yariv Azoulay
Gérant

